

SECTION INTERNATIONALE ANGLOPHONE

Les études sont inscrites dans le système éducatif français, mais organisées en concertation étroite avec les responsables des systèmes éducatifs étrangers, en l'occurrence l'Université de Cambridge.

Objectifs

Permettre à des jeunes anglophones séjournant en France de maîtriser la langue et la culture française, en maintenant des liens privilégiés avec la culture d'origine afin que la réintégration scolaire soit facilitée.

Permettre à des jeunes francophones de devenir bilingues et biculturels et de pouvoir ainsi prétendre à une formation supérieure dans un cadre international.

Permettre à tous d'approfondir leur connaissance de la culture des pays anglo-saxons et de reconnaître la richesse des autres cultures dans le respect mutuel. La démarche utilisée consiste à préparer les jeunes à la citoyenneté européenne en permettant aux élèves d'acquérir une vision biculturelle.

Cursus

Les matières enseignées dans la section sont :

- Littérature en langue anglaise : 5 heures hebdomadaires
- Histoire – Géographie : 4 heures hebdomadaires (moitié de l'enseignement en langue anglaise et l'autre en français).

Examens préparés

- Le baccalauréat traditionnel « voie générale »
- Le baccalauréat à option internationale (O.I.B.) voie générale qui est l'aboutissement normal des études secondaires suivies dans les sections internationales. Les épreuves spécifiques sont présentées dans la langue de la section et sont organisées en concertation avec les autorités étrangères.



Les évaluations spécifiques en classe de terminale :

- Une épreuve écrite qui porte sur la langue, la littérature et la civilisation anglaise de 4 heures + oral de 30 minutes (épreuves en anglais)
- Une épreuve écrite en histoire-géographie de 4 heures + oral de 20 minutes (l'épreuve écrite peut être en français ou en anglais, l'élève mentionne son choix à l'inscription au baccalauréat).
- Ces évaluations spécifiques remplacent les épreuves communes de contrôle continu en anglais ainsi que celles d'histoire et géographie.

La décision définitive d'inscription à l'examen se prend lors de l'inscription aux épreuves du baccalauréat (à la fin du premier trimestre de la classe de terminale. Le niveau en langue anglaise doit être excellent).

L'OIB est une preuve de compétence en anglais : la version britannique de l'OIB est largement acceptée par les universités britanniques comme une preuve de maîtrise de l'anglais sans nécessité de surcroît de tests d'aptitude supplémentaires

Recrutement

Les élèves doivent passer des tests pour le recrutement. Attention ces tests se déroulent au mois d'avril et les dossiers de candidature sont à retirer au lycée pour un retour fin mars.

Lycée International Jeanne d'Arc
40 avenue de Grande-Bretagne
63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 92 66 10

Fax 04 73 90 40 70

E-mail ce.0630019d@ac-clermont.fr